



PRIMAIRES DE LA GAUCHE : UN POINT SUR LE NUMÉRIQUE

PAR LE THINK TANK RENAISSANCE NUMERIQUE,

24 JANVIER 2017

CINQ GRANDS ENSEIGNEMENTS NUMÉRIQUE À LA PRIMAIRE DE LA GAUCHE	2
PROGRAMMES NUMERIQUES DES CANDIDATS A LA PRIMAIRE DE LA GAUCHE	7
ANALYSES AUTOUR DES PROPOSITIONS DES CANDIDATS A LA PRIMAIRE DE GAUCHE	22



CINQ GRANDS ENSEIGNEMENTS NUMÉRIQUES À LA PRIMAIRE DE LA GAUCHE

1. Du numérique dans tous les programmes, et en tête : Montebourg, Valls et Hamon

État des lieux : le numérique dans les programmes

100 % des candidats font référence au moins une fois aux outils et usages numériques dans leur programme.

92 propositions numériques, au total, sont contenues dans les programmes des candidats, **soit 10 % de l'intégralité** des programmes mis bout-à-bout.

Tableau récapitulatif des propositions par candidat et par thématique

	Jean-Luc Bennaïmias	Benoît Hamon	Arnaud Montebourg	Vincent Peillon	Sylvia Pinel	François de Rugy	Manuel Valls	TOTAL
E-administration et démocratie	-	6	2	2	2	2	2	16
Société, égalité numérique et inclusion	-	2	0	1	-	-	1	4
Économie, investissement et fiscalité	2	3	6	-	4	-	6	21
Emploi et formation professionnelle	2	4	4	5	2	1	3	21
Éducation, enseignement supérieur et recherche	-	1	1	3	2	1	2	10
Défense et cyber-sécurité	-	1	-	3	-	-	1	5
Santé	-	-	2	1	2	-	-	5
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-	0
Culture	-	1	2	1	-	-	1	5
Infrastructure et haut débit	-	-	2	-	1	-	2	5
TOTAL	4	18	19	16	13	4	18	92

Méthodologie de l'étude :

Tout au long de la campagne pour la Primaire de la gauche, nous avons minutieusement recueilli l'ensemble des propositions numériques de chaque candidat.

- Depuis le début de la campagne, Renaissance Numérique opère une veille quotidienne, avec des outils adaptés, sur l'actualité des candidats lors de leur déplacement et leur prise de parole publique et ainsi qu'un suivi de leur site web et réseaux sociaux ;
- La lecture précise des programmes a ensuite permis de récolter et sélectionner les propositions numériques de chaque candidat par domaine pour en faire une analyse quantitative et qualitative.

Toutes les semaines, une tribune sur « Le Numérique en campagne » est diffusée sur le site de notre partenaire média L'usine digitale. Sur notre médium et nos réseaux sociaux, deux autres articles sur le même sujet sont diffusés chaque semaine.

Le même procédé sera opéré pour tous les candidats à la campagne 2017.

Propositions numériques : le trio gagnant

Le trio gagnant, si l'on comptabilise les propositions numériques, est :

- Arnaud Montebourg : 19 propositions numériques
- Manuel Valls : 18 propositions numériques
- Benoît Hamon : 18 propositions numériques

Les candidats dont les programmes sont le plus digitalisés, sont :

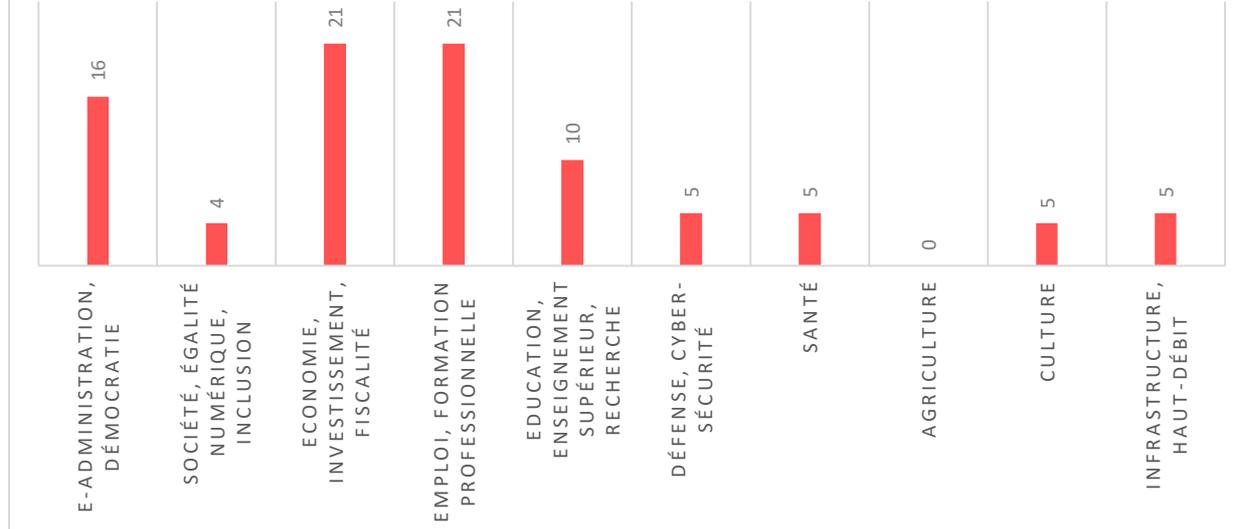
- Benoît Hamon : 17,3 % de son programme contient des propositions numériques.
- Arnaud Montebourg : 13,3 % de son programme contient des propositions numériques.
- Manuel Valls : 12,9 % de son programme contient des propositions numériques.

Le programme le plus digitalisé est donc celui de Benoît Hamon, même si Arnaud Montebourg propose, en volume, plus de propositions numériques.

2. Un programme d'abord tourné sur les enjeux économiques du numérique, plutôt que sociétaux

La répartition des propositions numériques par thématique

REPARTITION DES PROPOSITIONS NUMÉRIQUES PAR THÉMATIQUE - #PRIMAIREGAUCHE



46 % des propositions numériques dans les programmes traitent des enjeux emploi et formation professionnelle (**21** propositions), et économie, investissement et fiscalité (**21** propositions).

Les trois thématiques les plus abordées, parmi les propositions numériques de l'ensemble des candidats, sont :

- **Emploi et formation professionnelle** : 21 propositions, soit 23 % du total des propositions numériques. En tête sur cette thématique : **Vincent Peillon** avec 5 propositions.
- **Économie, investissement et fiscalité** : 21 propositions, soit 23 % du total des propositions numériques. En tête sur cette thématique : **Manuel Valls et Arnaud Montebourg** au coude à coude avec 6 propositions chacun.
- **E-administration et démocratie** : 16 propositions, soit 17,6 % du total des propositions numériques. En tête sur cette thématique : **Benoît Hamon** avec 6 propositions.

Les propositions numériques communes aux candidats

Parmi les propositions les plus récurrentes dans les programmes des candidats, on retrouve :

- La rénovation et la modernisation du statut du travailleur indépendant et sa protection sociale ;
- La réforme fiscale à l'égard des multinationales, en particulier celles du numérique.

Ces propositions figurent dans tous les programmes, à l'exception de Jean-Luc Bennhamias.

3. Des programmes numériques moins riches que ceux des candidats de la droite

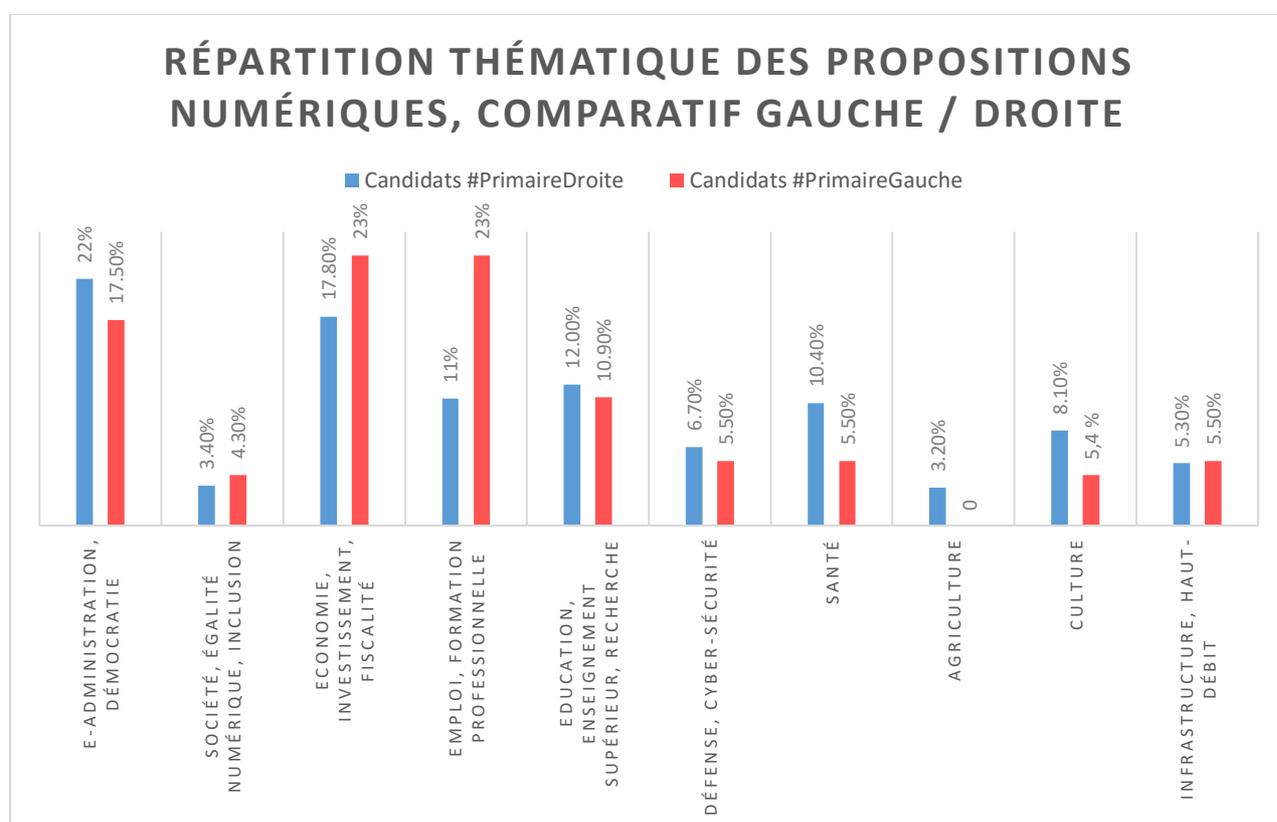
Propositions numériques à gauche et à droite : des écarts importants

On constate des écarts importants, dans la richesse des programmes numériques entre la droite et la gauche.

	Primaire de la droite et du centre	Primaire de la gauche
Nombre de propositions au total	432	92
Nombre de propositions en moyenne par programme	61	13

Autre donnée significative : François Fillon, vainqueur de la Primaire de la droite, comptabilisait 133 propositions numériques dans son programme, tandis qu'à gauche, le candidat en tête du peloton pour le nombre de propositions numériques dans son programme est Arnaud Montebourg, avec 19 propositions.

Programmes numériques droite et gauche : des priorités différentes



Alors que les candidats à droite avaient misé sur la modernisation de l'État et la démocratie, la culture et l'écart, la gauche quant à elle donne la priorité à l'économie : investissements, fiscalité, emploi.

Les différences les plus marquées entre les deux élections se concentrent principalement sur :

- **La santé** : 5 points d'écart en faveur la droite
- **La culture** : près de 3 points d'écart en faveur de la droite ;

4. L'enjeu de la modernisation de l'Etat et de la démocratie : moins prioritaire à gauche

Alors que les propositions numériques en faveur de la modernisation de l'État et de la démocratie étaient LA priorité numérique pour les candidats à la Primaire de la droite, cette thématique n'arrive qu'en troisième position chez les candidats de la gauche.

Si l'on compare les chiffres des propositions relatives à l'e-administration et modernisation de l'Etat, on comptabilise :

- 22 % des propositions à droite, avec 95 propositions en tout
- 17 % des propositions à gauche, avec 16 propositions en tout

5. Les grands oubliés de la transition numérique : agriculture, santé et culture

Agriculture, santé et culture – soit trois enjeux majeurs de la transformation numérique de la société identifiés par le think tank Renaissance Numérique – comptabilisent au total, tous programmes de la Primaire de gauche confondus, 10 propositions numériques – dont aucune ne parle d'agriculture.

Seuls, Sylvia Pinel, Arnaud Montebourg, Manuel Valls, Vincent Peillon et Benoit Hamon se sont préoccupés des transformations numériques relatives à ces domaines.

PROGRAMMES NUMERIQUES DES CANDIDATS A LA PRIMAIRE DE LA GAUCHE

Jean-Luc Bennahmias

Il comptabilise au total 4/59 propositions numériques [dans son programme](#).

E-administration et démocratie (0)

Société, égalité numérique et inclusion (0)

Économie, investissement et fiscalité (2)

- Un budget européen d'investissement de haut niveau, pour une Europe qui investit et prépare l'avenir.
- Mettre en place d'un statut de créateur d'entreprise, qui assure dans les 3 premières années, une sécurité sociale professionnelle au créateur comme à ses salariés dans les TPE-PME et dans l'artisanat, correspond au développement des petites et toutes petites entreprises qui sont le cœur de la créativité de notre société, et le grand pourvoyeur d'emplois nouveaux. Ce statut permettra aux créateurs d'entreprise d'avoir les conditions favorables, qui aujourd'hui manquent, pour connaître un plus fort taux de réussite pour les projets innovants, ou socialement utiles.

Emploi et formation professionnelle (2)

- Création d'une sécurité sociale professionnelle : dans une époque où le travail est de plus en plus flexible, et la situation du salarié dans l'entreprise, de plus en plus précaire, la Sécurité sociale professionnelle est là pour permettre un déroulement de carrière optimal au salarié, qui n'empêche pas la nécessaire flexibilité pour les entreprises.
- Simplifier et généraliser l'alternance entre les études et la présence rémunérée en entreprise, dans l'artisanat, le commerce, l'innovation, comme dans les grands groupes industriels ou de services. Avec des dispositifs incitatifs pour les employeurs.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (0)

Défense et cyber-sécurité (0)

Santé (0)

Agriculture (0)

Culture (0)

Infrastructure et haut débit (0)

Il comptabilise au total 18/104 propositions numériques [dans son programme](#).

E-administration et démocratie (6)

- Mener une politique d'open data et de transparence des données publiques. Garantir un large accès du public aux données conservées et traitées par les administrations publiques. Les citoyens, chercheurs et journalistes doivent connaître les données qui déterminent des choix politiques. Ces données peuvent être utilisées par les entreprises du numérique proposer de nouveaux services innovants. Veiller à ce que ces données ne soient pas appropriées par les GAFA (Google, Apple, Facebook, Apple).
- Faire participer les citoyens à l'élaboration de la loi : Donner le pouvoir aux citoyens d'écrire la loi de manière collaborative par l'écriture d'« amendements citoyens » sur le modèle du projet de loi pour une République numérique.
- Instituer le 49.3 citoyen : Inscrire immédiatement dans la Constitution le 49.3 citoyen, un pouvoir réel, concret, qui mettra fin à la démocratie intermittente. Il permettra à 1% du corps électoral : D'imposer au Parlement d'examiner une proposition de loi proposée par les citoyens (droit d'initiative citoyenne) De suspendre l'application d'une loi adoptée par le Parlement, jusqu'à un an après sa promulgation, pour que celle-ci soit soumise à référendum (référendum d'initiative citoyenne) Le principe du 49.3 sera soumis à référendum dès le 2nd tour des législatives.
- Moderniser les commissions parlementaires : Imposer la publicité des débats des commissions permanentes des deux chambres du Parlement. Rapprocher le nombre de commissions parlementaires permanentes du nombre de ministères comme dans les autres régimes parlementaires européens. Créer une commission permanente sur les enjeux éthiques et sociaux liés aux avancées scientifiques et à la révolution numérique.
- Faire participer les citoyens à la répartition du budget : Donner le pouvoir aux citoyens de décider de l'utilisation d'une partie du budget de l'Etat (jusqu'à 5 milliards d'euros) pour des grands projets. Pendant huit mois, les citoyens pourront émettre des propositions de projets. Puis, l'administration évaluera le coût de ces projets, apportera son expertise. Après une campagne d'information, les projets seront soumis à un vote en ligne et dans chaque mairie. L'enveloppe sera dépensée sur les 3 à 5 projets préférés par les Français.
- Créer un sénat citoyen : Réformer le Sénat pour y introduire un collège citoyen, un collège des territoires avec des élus et un collège des forces vives avec des représentants de la société civile.

Société, égalité numérique et inclusion (2)

- Protéger les lanceurs d'alerte : renforcer le statut des lanceurs d'alerte créé par la loi Sapin II qui va dans le bon sens mais qui reste insuffisant : soutien financier réel et prise en charge des frais de procédure des lanceurs d'alerte, supprimer le « parcours par étapes » (alerte interne auprès du déontologue ou de son supérieur obligatoire) qui peut s'avérer une course d'obstacles seront une des priorités. Faire que cette législation protectrice existe également au niveau européen.
- Reconnaître le droit à la déconnexion pour améliorer le bien-être au travail. Smartphones et ordinateurs sont devenus des « laissés électroniques ». Le mal-être au travail peut gagner le domicile. Il devient difficile de distinguer le temps du travail de celui de la vie personnelle, il faut donc de nouvelles règles pour protéger les salariés

Économie, investissement et fiscalité (3)

- Créer 13 agences régionales pour un développement tempérant : Créer dans chacune des grandes régions une agence du développement des nouveaux modes de production et de consommation. Ces agences devront : favoriser les circuits courts ; Mobiliser le numérique pour relier producteurs et consommateurs ; Utiliser la commande publique pour valoriser les initiatives responsables ; Généraliser les contrats de filière agro-écologique.
- Mettre en place un reporting public pays par pays pour toutes les entreprises afin d'identifier les activités de leur filiale et repérer les sociétés « boîtes aux lettres ». Je renforcerai les moyens et les effectifs de la direction générale des finances publiques pour pouvoir identifier et poursuivre les fraudeurs. Adapter notre fiscalité pour que les GAFA (Google, Amazon, Facebook et Apple) n'y échappent plus alors qu'ils ont un établissement stable en France.
- Faire de l'harmonisation fiscale dans l'Union européenne une priorité. Encourager une harmonisation de l'assiette et un rapprochement des taux de l'impôt sur les sociétés, pour un taux plafond de la TVA et pour une harmonisation de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. La France sera à l'initiative de la création d'un nouvel impôt européen sur les GAFA et les multinationales pour augmenter le budget de l'UE et renforcer ses marges de manœuvre, notamment en termes d'investissements en faveur de la transition énergétique.

Emploi et formation professionnelle (4)

- Requalifier des « collaborateurs » (Uber) en salariés. Il faut que l'employeur/euse paye ses cotisations sociales, et que ces salariés/ées bénéficient de leurs droits (congrés, protection contre les licenciements abusifs). Lutter contre leurs montages d'optimisation fiscale, semblables à ceux utilisés par les autres géants du net (les GAFA). Refuser que ces entreprises bénéficient de nos services publics sans contribuer à l'impôt.
- Créer un statut unique pour tous les actifs afin de dépasser la distinction entre salariat et travail indépendant. Rendre ce statut plus protecteur selon le degré de vulnérabilité des actifs, à partir du socle commun du droit du travail et de la protection sociale. Améliorer la couverture retraite complémentaire et la couverture accident du travail/maladie professionnelle des indépendants. Équilibrer les prélèvements sociaux afin qu'à revenus égaux, un indépendant et un salarié cotisent du même montant.
- Créer une taxe sur la richesse créée par les robots afin de financer notre protection sociale. Lorsqu'un/e travailleur/euse est remplacé par une machine, la richesse créée bénéficie essentiellement aux actionnaires. Taxer cette richesse – par exemple en lui appliquant des cotisations sociales – pour qu'elle finance prioritairement des mesures telles que le revenu universel plutôt que les dividendes.
- Créer un droit de veto pour les représentants/es des salariés/ées élus au comité d'entreprise sur les grands choix stratégiques dans les entreprises de plus de 2000 salariés/ées. Ce veto pourra porter sur les choix de l'entreprise en termes de délocalisation, de digitalisation, d'utilisation des fonds publics (CICE, CIR), de robotisation ou de fermeture d'usine.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (1)

- Mettre en place un grand plan de formation continue des enseignants : Mettre en œuvre un grand plan de formation continue des enseignants pour une école de

l'égalité. En fonction de son ancienneté et des besoins qu'il exprimera, chaque enseignant bénéficiera tous les ans de 3 jours, 5 jours ou 10 jours de formation. Les enseignants seront formés à la personnalisation des apprentissages, à la différenciation pédagogique et à l'usage pédagogique du numérique.

Défense et cyber-sécurité (1)

- Donner plus de moyens contre les menaces numériques : Donner à la France les moyens de lutter contre la cyber-criminalité en renforçant les compétences et les moyens de l'agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Santé (0)

Agriculture (0)

Culture (1)

- Je développerai l'offre légale de contenus culturels numériques pour toucher le plus grand nombre sans fragiliser les artistes. Dans la lignée de la « taxe Youtube », je développerai tous les moyens techniques et juridiques adéquats pour une juste rémunération des artistes. A l'heure du numérique, il est aussi temps de lancer une campagne de numérisation massive des oeuvres du domaine public.

Infrastructure et haut débit (0)

Il comptabilise au total 19/142 propositions numériques [dans son programme](#).

E-administration et démocratie (2)

- Lancer une politique de grands travaux numériques pour développer la numérisation des secteurs clefs que sont la santé, l'agriculture, les transports, la protection de l'environnement, l'aide à la personne, la silver économie et les sciences cognitives.
- Open data : rendre les données financières publiques : organiser de manière obligatoire la libération des données publiques, pour que les citoyens puissent s'emparer des enjeux financiers qui concernent leurs impôts.

Société, égalité numérique et inclusion (0)

Économie, investissement et fiscalité (6)

- Prendre les décisions nécessaires, si les pays conservateurs bloquent toujours les négociations, et suspendre les directives « Mère-fille » et « Intérêts et redevances » qui permettent l'évasion fiscale, notamment des GAFAs (Google, Amazon, Facebook et Apple). Ces multinationales devront donc payer leurs impôts en France à la hauteur de leur activité économique sur notre territoire, mettant fin au privilège et à la concurrence déloyale à l'égard de nos PME.
- Préserver 80% des marchés publics aux PME sur le sol national. Pour cela, nul besoin de changer la réglementation des marchés publics, mais de réorganiser l'achat public pour tirer pleinement parti des marges de manœuvre ouvertes par le droit existant
- Promouvoir l'action de nos PME à travers un vaste plan du Made in France : Je poursuivrai donc l'organisation de notre industrie du futur en différentes filières avec l'aide des Commissaires au redressement productif.
- Faciliter l'accès des PME au financement bancaire et à la trésorerie en mettant en place une grande banque de l'encouragement au risque, chargée de monter au capital de PME à succès comme de financer, sans faire de profits, les nouveaux projets qui ne seraient pas adaptés aux modèles d'affaires bancaires traditionnels.
- Réaliser un fléchage défiscalisé de 10% des montants de l'assurance vie pour le financement des PME, afin de répondre à leurs besoins de développement.
- Relocaliser les « data center » en Europe : « La capture de l'or numérique part à l'étranger et y est exploité : il faut relocaliser les data center en France. »

Emploi et formation professionnelle (4)

- Développer des emplois non délocalisables par ce plan d'investissement, car il bénéficiera aux PME et à l'économie locale. Il vise à faire de la France le pays de la nouvelle économie et de la nouvelle écologie.
- Obligation d'offrir un contrat de travail aux micro-entrepreneurs qui sont dépendants d'une plateforme en quasi-monopole. Un droit spécial de négociation sera aménagé. Le cadre et la sécurité juridiques en seront ainsi renforcés.

- Développer massivement le télétravail et permettre aux salariés de mieux maîtriser leurs horaires, d'éviter le trajet voiture-train-travail.
- Revoir les statuts des auto-entrepreneurs et des salariés des applications numériques. Faire émerger une société de travailleurs autonomes avec une protection sociale et un revenu décent. A nous de contribuer à la libération par le travail et non pas l'apparition d'un esclavage numérique qui transforme les entrepreneurs en serfs.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (1)

- Développer le numérique à l'école : Internet réhabilite la notion de coopération dans une société individualiste et ultra concurrentielle. Dans l'éducation, internet permet et donne le pouvoir à la multitude.

Défense et cyber-sécurité (0)

Santé (2)

- Installer un dispensaire du XXIème siècle dans chaque désert médical, équipé pour la télémédecine, en complément des maisons de santé et des centres de santé existants.
- Limiter les délais en matière d'accès au soin : les consultations avancées de spécialistes seront étendues à tous les territoires où cela est nécessaire, et la pratique de la télémédecine sera poursuivie et amplifiée pour réaliser des consultations à distance.

Agriculture (0)

Culture (2)

- Mettre en place des outils démocratiques de co-construction des politiques artistiques et culturelles entre l'État, les collectivités locales et les acteurs de cette filière pour soutenir, notamment, les nouvelles formes de création numérique.
- Initier la négociation d'un Traité européen sur la culture. Véritable plan d'action de l'Europe pour développer la culture, il devra accompagner d'une augmentation forte du budget culture de l'Europe pour relever le défi du numérique, par une stratégie européenne de diffusion et de protection des œuvres et des auteurs, pour lutter contre l'agressivité des multinationales nord-américaines GAFA. Cette dépossession de la richesse culturelle amènera donc à prendre très prochainement une initiative pour une nouvelle exception culturelle à l'ère numérique.

Infrastructure et haut débit (2)

- Connecter au plus vite les villages ruraux et de réduire la fracture technologique, grâce au plan d'investissement numérique.
- Créer l'agence nationale de rénovation rurale, dotée de moyens renforcés : Naissance d'une Agence Nationale de Rénovation Rurale capable de rénover le foncier des villages, d'installer la fibre optique, d'installer les populations urbaines qui souhaitent travailler hors des villes en proposant des logements de qualité à des prix défiants toute concurrence.

Il comptabilise au total 16/193 propositions numériques [dans son programme](#).

E-administration et démocratie (2)

- Mettre en place un plan d'investissement de 1000 milliards pour préparer l'avenir, pour la transition énergétique, le numérique, les télécommunications, la recherche, l'innovation, la formation, la jeunesse.
- Effectuer en ligne toutes les demandes de prestations sociales, et notamment celles qui concernent le Revenu de solidarité active (RSA). La CAF devra, à terme, sur son portail numérique, permettre d'effectuer toutes les simulations nécessaires et accompagner le versement des prestations d'un récapitulatif unique mensuel, sous une forme analogue à celle d'un bulletin de paie.

Société, égalité numérique et inclusion (1)

- Protéger les lanceurs d'alerte.

Économie, investissement et fiscalité (0)

Emploi et formation professionnelle (5)

- Adapter les normes sociales et la protection sociale aux nouvelles formes de travail, tout particulièrement de l'économie numérique.
- Proposer de revenir sur plusieurs dispositions de la Loi "Travail". Pas l'abrogation, car il faut conserver et approfondir le compte personnel d'activité, le droit à la déconnexion et l'extension de la garantie jeunes.
- Faire que les organisations de salariés et d'employeurs se saisissent de plusieurs enjeux essentiels et qu'elles formulent des propositions : en particulier les transformations du travail liées au numérique, la formation tout au long de la vie, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.
- Étendre les contrôles des conditions de travail en ce qui concerne les travailleurs qui, comme les chauffeurs de VTC, exercent leur profession par l'intermédiaire de plateformes numériques, et le juge pourra requalifier la relation en salariat lorsque le lien de subordination est manifeste.
- Simplifier et rendre plus transparent le régime social des indépendants (RSI), qui, malgré de récentes améliorations, représente encore aujourd'hui une source de difficultés pour les actifs concernés, afin de restaurer la confiance dont les indépendants ont besoin pour conduire leur activité. Il doit également améliorer son service en matière de conseil de proximité.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (3)

- Poursuivre le passage à l'école numérique, la lutte contre le décrochage, la revalorisation des carrières des personnels, tout particulièrement des débuts de carrière, la reconquête d'un meilleur temps scolaire en l'étalant davantage et en le répartissant mieux sur l'année.

- Mettre en place un plan « Universités numériques » permettant la numérisation de tous les campus, la création de « learning centers » et un renforcement de l'aide aux MOOCS.
- Réduire le nombre de dispositifs et la création d'un ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de plein exercice ayant également en charge l'Innovation et la tutelle jointe du CGI.

Défense et cyber-sécurité (3)

- Donner, au niveau européen, les moyens informatiques de sécurisation des frontières qui sont aujourd'hui insuffisants et garantir le partage systématique des fichiers entre les États membres.
- Renforcer la lutte contre le financement du terrorisme et tous les trafics qui l'alimentent, par la mise en œuvre rapide d'un plan contre les trafics des armes à feu et des explosifs, le recul de l'anonymat des paiements pour traquer ceux qui fournissent aux terroristes un appui logistique, et la définition au niveau européen d'une stratégie de lutte active contre la radicalisation sur Internet.
- Renforcer les capacités en termes de cyberdéfense et de cyberattaque pour pouvoir intervenir sur les nouveaux théâtres d'opération numériques et développer les capacités de renseignement technologique (capacités spatiales de renseignement, drones...).

Santé (1)

- Permettre le développement de la télémédecine par un financement adéquat.

Agriculture (0)

Culture (1)

- Accompagner les industries culturelles françaises pour qu'elles puissent tirer parti des mutations liées au numérique

Infrastructure et haut débit (0)

Elle comptabilise au total 13/191 propositions numériques [dans son programme](#).

E-administration et démocratie (2)

- TPE pour l'allègement de la gestion administrative, avec un identifiant numérique pour les TPE et la dématérialisation des démarches administratives sur un guichet unique.
- Si le numérique permet la dématérialisation de certains services publics, alors rapprochés de la population, il est toutefois indispensable de veiller également à une présence suffisante d'agents du service public. Les redéploiements utiles, en faveur de zones urbaines défavorisées, ou de territoires ruraux en voie de désertification, devront être favorisés.

Société, égalité numérique et inclusion (0)

Économie, investissement et fiscalité (4)

- Réformer l'impôt sur les sociétés : un impôt mondial, atteignant l'ensemble des résultats des sociétés, en France comme à l'étranger, les résultats des succursales et filiales étant pris en compte. L'adaptation de notre fiscalité aux mutations technologiques est un impératif.
- Mettre en place un plan de veille afin d'anticiper les difficultés du commerce et de lui proposer un accompagnement (mise en réseau, point-relais avec offre web, diversification, etc.)
- Accompagner les commerçants et artisans dans leurs mutations, avec un accompagnement vers le numérique et de nouvelles approches clientèles.
- Soutien à l'économie numérique, généralisation accélérée de l'accès réseau pour l'Outre-mer.

Emploi et formation professionnelle (2)

- Faciliter le financement des TPE en étendant aux TPE le dispositif « compte entrepreneur-investisseur » des start-ups.
- L'activité à temps partiel subie par les femmes doit être évitée par des incitations au télétravail et au travail à domicile

Éducation, enseignement supérieur et recherche (2)

- Adapter les programmes – recourir à l'usage de numérique, sans préjudice de la maîtrise de l'écriture manuelle.
- Améliorer l'apprentissage des langues étrangères par la généralisation de l'usage numérique.

Défense et cyber-sécurité (0)

Santé (2)

- Lutter contre les déserts médicaux par le recours au numérique et à la télémédecine.
- Développer la télémédecine, et encourager le développement de la e-santé pour l'Outre-mer.

Agriculture (0)

Culture (0)

Infrastructure et haut débit (1)

- Le numérique peut être regardé comme un levier d'égalité des territoires, l'égal accès à Internet étant un élément de désenclavement des territoires et de leur développement économique. Il est essentiel de soutenir et d'accélérer la mise en œuvre du réseau internet performant sur l'ensemble du territoire.

Il comptabilise au total 4/66 propositions numériques [dans son programme](#).

E-administration et démocratie (2)

- Instaurer une journée citoyenne du référendum : Tous les deux ans, le premier dimanche du mois d'octobre, les Français seront appelés à se prononcer, par référendum, sur des questions de nature locale ou nationale. C'est dans ce cadre, et selon une procédure simplifiée quant au nombre de pétitionnaires, que pourront se tenir les référendums d'initiative partagée entre les parlementaires et les citoyens, actuellement inscrits dans la constitution, mais en pratique quasiment inapplicables.
- Recenser, partager, valoriser — par des événements en région, grâce à des plateformes numériques — les savoir-faire, les réussites, les initiatives qui font la force des Français, et que la France, trop souvent, ignore. Le pays regorge de réalisations concrètes, d'aventures technologiques, de start-up, de solidarités locales, de créations culturelles, de révolutions souterraines qui dessinent déjà un Nouveau Monde.

Société, égalité numérique et inclusion (0)

Économie, investissement et fiscalité (0)

Emploi et formation professionnelle (1)

- Garantir une protection sociale équivalente à celle des salariés pour l'ensemble des travailleurs indépendants. Le RSI se verra ainsi totalement intégré au régime général selon le principe d'une couverture égale à cotisations égales. S'il devait y avoir une augmentation de cotisations qui en découlait, elle serait compensée par dotation de l'État financée à due concurrence par la suppression d'une partie des niches fiscales anti-écologiques identifiées par la Cour des comptes. Une assurance-chômage destinée aux indépendants sera, par ailleurs, mise en place par le biais d'une allocation de perte d'activité. Enfin, le régime de la micro-entreprise sera assoupli, à travers l'augmentation des seuils de chiffre d'affaires, la renégociation du plafond de la franchise en base de TVA et l'incitation au passage à la société commerciale. Création d'un véritable statut du travailleur indépendant.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (1)

- Encourager à l'innovation au sein des établissements scolaires : Des dotations exceptionnelles en personnel et en moyens financiers seront accordées à un nombre limité d'établissements scolaires, notamment dans les zones prioritaires, qui choisiront, au sein de leur conseil d'administration ou de leur conseil d'école, de mettre en œuvre un projet d'établissement spécifique ou une pédagogie adaptée aux caractéristiques de la population scolaire. Ces expérimentations feront l'objet d'une évaluation. Les facteurs de succès identifiés dans ce cadre viendront inspirer la politique éducative.

Défense et cyber-sécurité (0)

Santé (0)

Agriculture (0)

Culture (0)

Infrastructure et haut débit (0)

Il comptabilise au total 18/139 propositions numériques [dans son programme](#).

E-administration et démocratie (2)

- Imposer un temps de consultation du public avant la transmission officielle au Parlement des projets de loi (hors volet budgétaire des textes financiers et textes soumis à une urgence extrême), une fois rendus publics. Ces consultations auxquelles tout citoyen pourra répondre conduiront naturellement à la prise en compte, par le gouvernement ou les parlementaires, d'amendements citoyens. Ce fut un succès, pour la loi pour une République numérique.
- Approfondir la culture de la responsabilité dans les services publics en généralisant la notation par les usagers et en contrepartie valoriser davantage toutes les formes de service à la collectivité. Des opportunités qu'offrent le numérique sont encore à saisir, à la fois en matière de service aux usagers, sur tout le territoire, mais aussi pour l'intérêt même du travail des fonctionnaires.

Société, égalité numérique et inclusion (1)

- Doubler en cinq ans le nombre de femmes accédant aux carrières scientifiques et technologiques. Notre pays ne peut et ne doit pas se priver de la moitié de ses intelligences, de celles des femmes, dans les disciplines scientifiques et technologiques. La France manque d'ingénieurs, de scientifiques et les jeunes filles ne sont toujours que 15% des élèves de Polytechnique et 20% des acteurs de l'économie numérique. C'est un handicap pour la France, un potentiel formidable qui reste à développer. Il faut préparer les petites filles d'aujourd'hui à être les scientifiques de demain.

Économie, investissement et fiscalité (6)

- Mettre en place un grand plan d'investissement public et privé avec priorité aux projets à portée européenne dans les deux secteurs aujourd'hui les plus porteurs de croissance et d'emploi : la transition énergétique et la révolution numérique (création d'un moteur de recherche européen ; numérisation des processus industriels ; développement du très haut débit dans les territoires ruraux). Dans les domaines où il est crucial de disposer d'une taille critique, par exemple dans le numérique, les règles européennes de concurrence devront être appliquées avec souplesse. Si nous voulons peser, y compris technologiquement, nous devons favoriser le développement de champions européens.
- Taxer l'activité des multinationales du numérique là où leur chiffre d'affaires est réalisé. Au-delà du numérique, il faut mettre un frein supplémentaire à la concurrence fiscale sur l'impôt sur les sociétés, afin de lutter contre le dumping fiscal. En complément de l'initiative lancée par la Commission pour harmoniser les bases d'imposition, il faut mettre en place un corridor de taux (avec un plancher et un plafond), comme a été fait dans les années 70 avec la TVA. Cette convergence devra également être la grande priorité de la zone euro dans les prochaines années.
- Accompagner prioritairement les projets de création d'entreprise conduisant à la transformation écologique de notre économie vers une économie circulaire, que ce soit dans le domaine énergétique pour favoriser notre souveraineté énergétique (éolien, marin, agricole ou forestier...), ou dans les autres domaines qui peuvent engager la France vers l'excellence environnementale et sociale (bâtiment, numérique, automobile, textile...).

- Faire en sorte que chaque TPE-PME puisse bénéficier d'un accompagnement et d'un appui financier pour opérer sa modernisation numérique, que cela se traduise par de nouveaux systèmes d'information, par le développement d'un site Internet ou d'une stratégie d'export par le web ouvrant de nouvelles parts de marché.
- Demander à la Banque publique d'investissement de faire du passage à l'échelle des start-up une priorité stratégique. C'est ainsi que Paris sera une capitale européenne incontournable du numérique, au même rang que Londres.
- Mettre en place une coopération renforcée, que la France s'allie avec plusieurs autres États membres volontaires pour définir un cadre à l'économie des plateformes, plus adapté que la directive e-commerce de 2000, permettant à la fois de stopper l'évasion fiscale observée et de préserver la souveraineté économique.

Emploi et formation professionnelle (3)

- Faciliter le recrutement de chauffeurs français par les plateformes offrant des engagements de loyauté et les meilleures conditions de travail plutôt que simplement les prix les plus attractifs. L'État doit donc apprivoiser les logiques du numérique et développer une vision stratégique afin d'influer, de façon concrète et pragmatique, sur les évolutions en cours. En agissant sur les « marchés bifaces » qu'a décrits Jean Tirole et dont ces acteurs savent si bien jouer.
- Permettre à notre économie de saisir toutes les opportunités de la révolution numérique, pour, là encore, ni subir, ni rester en retrait de cette évolution aussi vertigineuse que structurante. Instituer un droit à la création d'entreprise. À cette fin, il faut également, en refondant profondément le dispositif Nacre, donner à tout créateur le droit à un prêt significatif de l'État à taux zéro, sans remboursement pendant les premières années. Tous ceux qui souhaitent créer leur activité doivent pouvoir être accompagnés et obtenir un accès plus facile au crédit.
- Bâtir sur le quinquennat une protection sociale véritablement universelle qui comble l'écart avec les salariés partout où il existe (retraite, maternité, accidents du travail et chômage). Lorsqu'il y a dépendance économique par rapport au donneur d'ordre, celui-ci devra contribuer à cette protection.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (2)

- Mettre le numérique au centre de nos politiques de coopération Afrique/Europe, notamment dans le domaine éducatif, avec un « Erasmus » pour les étudiants européens et africains.
- Encourager le développement des relations entre la recherche publique et la recherche privée.

Défense et cyber-sécurité (1)

- Agir sans relâche contre l'islamisme radical, le salafisme, l'influence des frères musulmans. Continuer à expulser les prêcheurs de haine, à dissoudre les associations extrémistes, à lutter pied à pied sur Internet et dans nos prisons contre la radicalisation, comme nous le faisons au travers des différents plans que le gouvernement a engagés depuis 2014. Faire de la protection contre les cyber-attaques une priorité. La sécurité numérique, c'est aussi un gisement d'emploi et de croissance. Nous œuvrerons donc pour développer nos capacités et donner à la France tous les moyens de lutter contre ces menaces.

Santé (0)

Agriculture (0)

Culture (1)

- S'engager en faveur de la politique culturelle – cinéma, théâtre, musique, danse, arts plastiques, arts numériques, arts de la rue et de la piste, création pour le jeune public.

Infrastructure et haut débit (2)

- Poursuivre le déploiement de la fibre optique haut-débit. La fibre haut-débit doit être installée dans les espaces stratégiques des territoires, pour permettre aux professionnels d'exercer leur activité.
- Lutter contre les zones blanches, si besoin en contraignant les opérateurs de téléphonie à mutualiser leurs réseaux. Il faudra s'assurer qu'aucun Français ne soit coupé du monde, en travaillant avec les opérateurs au plus près de la réalité du terrain et en allant si nécessaire jusqu'à la mutualisation des réseaux de téléphonie dans les territoires isolés et la création d'opérateurs publics ou semi-publics discutée avec l'Europe pour des cas spécifiques.

ANALYSES AUTOUR DES PROPOSITIONS DES CANDIDATS A LA PRIMAIRE DE GAUCHE

10/01/2017 - La gauche veut défendre la "souveraineté numérique" de la France... mais est-ce bien réaliste ?

Si tous candidats à la Primaire de la gauche intègrent le numérique dans leur programme comme vecteur de nombreuses transformations économique, sociale, culturelle et sociétale, force est de constater que leur programme sur le sujet se concentre sur un point particulier : préserver la "souveraineté numérique". Mesure qui se traduit généralement en deux points, selon eux : tacler les multinationales du numérique et soumettre l'économie collaborative à plus de normes.

En faisant fi bien souvent des réglementations et discussions en cours à Bruxelles, et sans analyser l'impact de telles propositions pour les acteurs français du numérique, ils pointent du doigt, chacun avec ses nuances, l'optimisation fiscale des acteurs du numérique d'une part, et la protection sociale des travailleurs indépendants, d'autre part, des géants du numérique.

Que valent de telles propositions ? Sont-elles ou non réalistes dans le cadre français et de l'Union européenne ?

Mettre fin à l'optimisation fiscale des multinationales du numérique

L'optimisation fiscale est certainement l'angle d'approche principal qui concentre toutes les critiques faites aux multinationales du numérique. Les gouvernements se heurtent aux législations européennes en vigueur ainsi qu'aux négociations internationales en cours, notamment sous l'égide de l'OCDE. Avec plus ou moins d'imagination, les candidats à la Primaire de la gauche se font force de proposition afin de récupérer une plus large assiette fiscale

- **Arnaud Montebourg** propose de relocaliser les data centers en France pour s'accaparer l'or numérique qui nous échappe au profit de l'étranger. Une obligation qui serait peu fondée juridiquement, mais dont le sens a déjà été saisi par certaines boîtes de la tech (Microsoft, Amazon, etc.). À savoir également, que la France se hisse en quatrième position des pays les mieux équipés en data centers.

- Dans la rubrique déjà vu, **Manuel Valls** souhaite faire émerger un moteur de recherche européen. Arnaud Montebourg l'avait déjà proposé lors de cette campagne. Deux candidats à la mémoire courte, oublieux des nombreux échecs déjà portés par

la puissance publique qui souhaitait innover en répliquant des services technologiques innovants, avec moins de moyens et moins de compétences, comme cela avait le cas pour l'épopée infructueuse du moteur de recherche européen Quaero.

- **Benoît Hamon** souhaite que la France soit l'instigatrice d'un "nouvel impôt européen sur les GAFA". Sans donner plus de détail, ni préciser si l'optimisation fiscale des multinationales se cantonnait à l'économie numérique, ou s'étendait au-delà à tous les secteurs, eux aussi sous le feu de telles critiques.

Économie collaborative : la gauche sonne le glas du moins disant social ?

Autre point de préoccupation que les candidats à la Primaire de gauche souhaitent bien adresser dans leur programme : la rémunération et la protection sociale des travailleurs indépendants de l'économie collaborative. Là encore, le vocable employé par les candidats traduit l'idée d'une croisade contre les conditions de travail imposées par les acteurs de l'économie collaborative. **Arnaud Montebourg** parle d'"esclavage numérique qui transforme les entrepreneurs en serfs".

Au-delà de ces intentions, peu de candidats précisent comment ils souhaitent faire émerger une protection sociale adaptée à ces nouvelles formes de travail. **Manuel Valls** entend aligner la protection sociale des travailleurs indépendants sur celle des salariés en énonçant le principe : "entre salariés et indépendants : à revenu égal, cotisations et protection sociale égale"». **Vincent Peillon** évoque des "dispositifs contraignants par l'adaptation des normes sociales" concernant l'économie numérique, sans plus de détails.

Au-delà de son revenu universel, **Benoît Hamon** va plus loin et propose la "requalification des collaborateurs en salariés", ce qui ne signerait ni plus ni moins que la fin des modèles économiques de type Chauffeurs-privés ou Uber. Il prévoit aussi la création d'un "statut unique pour tous les actifs afin de dépasser la distinction entre salariat et travail indépendant" associé à un ensemble de droits.

Ces mesures reflètent l'adhésion de la gauche à un concept largement et explicitement ancré dans les programmes : celui de la "souveraineté numérique", particulièrement prégnant dans le programme d'**Arnaud Montebourg**. Cela, sans que l'on comprenne concrètement comment les candidats pourraient mettre en œuvre une telle idée dans le cadre de la législation actuelle, et sur un réseau ouvert qui par nature fait fi des frontières géographiques et trouvera davantage d'opportunité de marché à une échelle européenne, voire mondiale.

03/01/2017 - Le numérique en campagne : Open data, le nouveau digital washing des candidats

Pour afficher une image de modernité teintée de numérique, les candidats en lice pour la Présidentielle proposent tous l'obligation généralisée de l'« open

data » pour l'administration publique. Outil de transparence et contre-pouvoir citoyen, chacun affirme qu'il sera LE candidat à faire aboutir cette ouverture de l'Etat.

- Pour François Fillon, il s'agit de « mettre l'open data au service de l'action publique » ;
- Pour Arnaud Montebourg, l'idée est « d'organiser de manière obligatoire la libération des données publiques, notamment en matière de finances publiques » ;
- Pour Benoît Hamon, il faut mener « une politique d'open data et de transparence des données publiques » et garantir « un large accès du public aux données conservées et traitées par les administrations publiques » ;
- Emmanuel Macron, lui, se dit prêt à « ouvrir l'accès aux données ».

Aucun des candidats ne va plus loin que cette annonce programmatique, peu coûteuse du fait que la généralisation de l'open data a déjà été votée dans la loi numérique d'Axelle Lemaire. Dans leur programme, les candidats ne font donc qu'annoncer, stratégie bien courante, une mesure déjà actée.

Pourtant la politique d'open data telle que l'implémente la loi numérique est encore loin d'être suffisante pour faire de la libération de la donnée un contre-pouvoir citoyen effectif. Les candidats auraient donc une vraie marge de manœuvre pour proposer une politique de la donnée ouverte innovante et efficace, mais ils manquent malheureusement d'imagination sur ce point.

Parler d'open data ne suffit pas à mettre en place un vrai contre-pouvoir citoyen

Sans préciser ni pourquoi, ni comment, les candidats s'engouffrent donc dans l'« *open data washing* ». Mais au-delà d'une mesure de maquillage, aucun d'entre eux ne détaille comment rendre opérationnelle une telle politique en faveur du contrôle citoyen.

En effet, il ne faut pas avoir d'illusion sur le fait que la donnée ouverte, même après l'entrée en vigueur de la loi numérique, ne créera pas réellement de valeur pour la vie publique, sans que ne soient levés, au préalable, un certain nombre d'obstacles.

Le premier d'entre eux repose sur le fait que les citoyens ne sont pas formés à traiter cette donnée, et qu'aujourd'hui, bien rares sont les organisations à savoir s'en saisir. Deuxièmement, les données libérées sont souvent des données de second rang (parcs, pistes cyclables, etc.), sans grand impact pour la transparence de la vie publique. Enfin, les données seraient libérées sans une étude approfondie de leur possible impact sur le droit au respect de la vie privée et celui du secret des affaires.

La Qualité des données Libérées, plutôt que la quantité

La fondation Jean Jaurès et le think tank Renaissance Numérique vont porter prochainement de nouvelles propositions sur les enjeux de la politique à l'heure du

numérique. Ces propositions s'orienteront sur plusieurs axes, comme la co-construction et l'évaluation des politiques publiques, ou encore la transparence et l'ouverture des acteurs publics.

Un des freins identifiés à la libération des données, est la lenteur et la difficulté avec lesquelles les administrations récoltent et traitent ces informations. Ainsi, pour une politique open data concrète et qui fournit des résultats, il est nécessaire de se concentrer en priorité sur la qualité des données libérées, plutôt que la quantité. Ces données doivent être utiles aux citoyens, actualisées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, car les agents de la fonction publique n'ont pas encore dans leur feuille de route la mission d'entretien des données.

Former les citoyens à la data science

Par ailleurs, pour faire de la donnée un réel levier citoyen, il faut former ce dernier à la manipuler et à la faire parler. La data science ne doit plus être réservée exclusivement à un petit groupe d'acteurs du numérique ou à quelques geeks, au risque de limiter l'efficacité de ce contre-pouvoir. Ainsi des moyens doivent être alloués à la formation des citoyens à la data science, par des associations de la société civile, afin d'exercer pleinement leur prérogative d'évaluation de la vie publique. De plus, une réflexion doit être menée pour modifier le format dans lequel les données sont libérées, afin de rendre le portail data.gouv.fr plus accessible aux citoyens encore peu éduqués numériquement.

Si les candidats veulent être à la hauteur des engagements pris sur la transparence de la vie publique, une politique d'ouverture des données publiques ne se suffit pas en elle-même. Elle doit être issue d'une vision plus ambitieuse du passage à une société collaborative où l'individu voit ses moyens d'action renforcés.

Les prémisses des travaux du think tank Renaissance Numérique et de la Fondation Jean Jaurès sont expliqués dans [la web émission "Démocratie : le réenchantement numérique ?"](#), en présence d'Axelle Lemaire, Secrétaire d'État chargée du numérique et de l'innovation.

06/12/2016 - L'économie collaborative, un nouveau sujet de campagne ?

Selon [une enquête Médiamétrie pour Renaissance Numérique](#), parue ce mardi 6 décembre 2016, un Français sur deux pense qu'il est essentiel que les candidats à l'élection présidentielle abordent le sujet de l'économie collaborative, soit les échanges de biens ou services de pair à pair. Pour 28 % d'entre eux, même, la position des candidats sur ce sujet pourrait influencer leur vote.

Alors, les candidats en lice ont-ils saisi les aspects décisifs du sujet ? Sans aller jusqu'à une telle affirmation, force est de constater que leurs programmes abordent le sujet, autour de deux axes principalement :

- L'émergence du travail indépendant et le pendant social de cette évolution ;
- La fiscalité des biens et services échangés sur les plateformes numériques et qui échappent régulièrement aux déclarations fiscales.

L'économie collaborative : Un mode de consommation ancré dans les habitudes des Français.

L'engouement des Français, notamment les jeunes, pour les échanges de services entre particuliers ne se dément pas : 46% des Français ont utilisé un service collaboratif en 2016, plus d'une fois même, pour 32 % d'entre eux.

Les politiques doivent s'y mettre ?

L'économie collaborative serait-elle en passe de supplanter les sujets classiques évoqués durant les campagnes électorales ? Rien n'est sûr à ce stade, mais un Français sur deux estime toutefois que ce sujet doit être un thème important de la campagne présidentielle ! Qui plus est, les propositions des candidats relatives à l'économie collaborative pourraient être un critère de vote pour 28 % des sondés.

Protéger les consommateurs d'abord

L'intervention des décideurs publics doit principalement porter sur les garanties réglementaires à apporter à cette nouvelle économie. En effet, seul 14 % des Français disent se contenter des règles existantes concernant l'économie collaborative.

Ainsi, loin devant la refonte du statut de travailleur indépendant ou la fiscalité des revenus des utilisateurs, les Français plébiscitent à 44 % la protection des consommateurs sur les plateformes (assurance, garantie, sécurité des échanges et des transactions sur les sites davantage encadrés etc.).

La réponse dans les programmes des candidats

Devenu thème grand public, les candidats abordent la question de l'économie collaborative dans leur programme, et en font la publicité lors des débats publics. Travailleur indépendant, fiscalité des particuliers : des points clivants entre les différents programmes émergents, ce qui n'est pas fréquent sur les enjeux du numérique, souvent consensuels.

Benoît Hamon et Arnaud Montebourg insistent sur le cadre social

Benoît Hamon et Arnaud Montebourg font part de leurs visions de l'économie collaborative par le prisme du social. Ainsi le premier envisage la création d'un statut social unique de l'actif et le second compte garantir une protection sociale et un revenu décent à tous les travailleurs autonomes en obligeant « les plateformes collaboratives à assumer la protection sociale de leurs salariés », sans donner plus de détails.

Sur ce point, Benoît Hamon fait figure d'exception en proposant l'instauration d'un revenu universel d'existence de 535 € versé à tous les Français âgés de 18 ans et plus sans distinction de richesse, salariés ou non-salariés.

François Fillon et Emmanuel Macron veulent, quant à eux, clarifier le cadre réglementaire des travailleurs indépendants, simplifier l'accès au statut pour encourager ce mouvement sur le marché du travail, à l'instar de François Fillon qui créera un statut de travailleur indépendant unique.

François Fillon : des obligations fiscales pour les plateformes et ses utilisateurs

François Fillon formule, dans son programme, des propositions elles aussi structurantes concernant la protection sociale des travailleurs indépendants, avec sa Caisse de Protection des Indépendants, en ligne.

Le candidat Les Républicains insiste d'autre part sur les obligations fiscales afin que la puissance publique puisse capter les richesses des échanges de pair à pair. Il en vient ainsi à proposer d'obliger les plateformes collaboratives à transmettre automatiquement les revenus des utilisateurs, au fisc et aux organismes de recouvrement, à partir d'un certain seuil de chiffre d'affaires.

08/11/2016 - Benoît Hamon veut taxer les robots pour financer le revenu universel

"Pour financer le revenu universel d'existence (...) on pourrait imaginer demain un salaire fictif, virtuel, pour un robot et la manière dont on fait contribuer ce robot au financement de notre protection sociale. (...) Si le robot ne cotise pas, c'est pas possible, si le robot ne paye pas d'impôt c'est pas possible, c'est cette révolution là aussi que je veux mettre en œuvre : pensons demain une fiscalité qui se fonde non pas sur le nombre de travailleurs qu'il y a dans notre entreprise, mais sur la richesse créée par l'entreprise", a déclaré Benoît Hamon sur BFMTV le 30 octobre.

Comment appréhender fiscalement les robots ?

L'idée est simple : la fiscalité est régie par le principe de la "capacité contributive" ; or les robots contribuent à la productivité et richesse d'une entreprise. À ce titre, taxons-les !

Mais la complexité d'un tel impôt se pose dès la définition même du mot "robot". À partir de quand une machine, un ordinateur, sont-ils considérés comme des robots ? Dans quelles mesures tout ordinateur ou même smartphone n'est-il pas déjà un robot en soi qui me permet de gagner en productivité et, à l'échelle d'une entreprise, de se passer d'un certain nombre de tâches : courrier, secrétariat, etc.

Très vite, plusieurs questions pratiques s'ajoutent à celle-ci : peut-on vraiment mesurer la productivité d'un robot à l'instant T et pour les années à venir ? En d'autres termes, un même robot peut voir ses usages évoluer, se multiplier et effectuer des tâches nouvelles, à l'instar de nos ordinateurs personnels ou smartphones. Qui dit que demain, des drones ne mettront pas au chômage des livreurs, et dans ce cas-là, à partir de quand faut-il taxer leur acquisition ?

Enfin, quid des robots utilisés par les individus ? Si demain des robots ménagers viennent remplacer des techniciens de surface pour particuliers, alors pourquoi cette productivité-là ne serait-elle pas taxable ? Dans cette optique, il faudrait peut-être mieux cesser dès à présent de se procurer tout objet connecté.

Taxer les robots : une idée qui fait son chemin au Parlement européen

Si la question est épineuse, la Commission des affaires juridiques du Parlement européen a récemment proposé des pistes d'action pour créer une personnalité juridique spécifique aux robots les plus sophistiqués, l'adjonction d'une "personnalité électronique". Elle estime qu'il y a lieu d'envisager une taxe sur la productivité générée par les robots et l'intelligence artificielle, en vue d'un revenu universel de base. Les parlementaires invitent l'ensemble des États membres à y réfléchir.

La piste évoquée par le candidat, qui met au cœur de son programme l'instauration du revenu universel, a le mérite de poser une réflexion sur les vrais enjeux de demain : l'intelligence artificielle et la place des robots dans notre société. Avec un prisme de régulateur, cette taxation des robots appelle, plus largement, à une réflexion globale sur la refonte de tout un pan du droit sur la robotique.

18/10/2016 - L'uberisation de l'économie, "concurrence déloyale" ou "offre complémentaire" ?

Pour sa première, le jeudi 13 octobre 2016, l'émission "Crash Test Politique" a invité Jean-François Copé pour le mettre à l'épreuve du numérique. Ce dernier

a en outre pris position en faveur de l'économie collaborative et plus largement des nouveaux services issus de l'économie numérique, en déclarant : "**Uber ne se développe pas contre les taxis, mais comme une offre complémentaire**".

Une affirmation qui dénote avec celles de ses concurrents qui, quant à eux, dénoncent le plus souvent une "concurrence déloyale" qu'exercerait l'économie collaborative sur l'économie traditionnelle. Tentons ici de mieux cerner sur quels éléments se basent ces deux énoncés.

Taxis / VTC : complémentarité d'usagers et d'usages

Commençons par l'exemple donné par Jean-François Copé : le conflit Uber contre les taxis cristallise une partie des tensions entre deux schémas d'économie de services, dont un s'est développé par et avec les opportunités données par les nouvelles technologies.

Selon l'enquête du bureau de recherche 6t, labellisée par le Ministère de l'écologie, il existe bel et bien une complémentarité entre taxis et VTC. Elle s'opère en premier lieu dans la différence de profils de leurs clientèles. La distinction s'opère principalement sur les compagnies de chauffeurs non professionnels (Uber Pop, Heetc, etc.) qui s'adressent d'abord aux plus jeunes avec une clientèle composée à 34 % d'étudiants et 63 % de moins de trente ans. Ils privilégient ces services pour des raisons économiques. En revanche, seulement 1 % des clients VTC et non professionnels confondus sont retraités, tandis que ceux-ci représentent 13 % des usagers des taxis.

Au-delà des profils, ce sont les usages qui varient également entre les services avec chauffeurs et les taxis. Uber est davantage utilisé quand l'offre traditionnelle de taxis se tarit : la nuit notamment, 37 % des déplacements Uber ont lieu la nuit, contre 20 % pour les taxis. Enfin, les déplacements UBER concernent principalement les loisirs (47 % contre 20 % pour les taxis), quand les taxis sont sollicités pour les déplacements vers une gare ou aéroport (36 % contre 21 % pour Uber).

Ces résultats mettent en lumière l'existence d'une certaine "*complémentarité entre les offres*" comme le formulait Jean-François Copé. Il est important de rappeler ces chiffres pour mieux comprendre les contours de la plateformisation de notre économie, sans pour autant faire preuve de naïveté : les taxis restent le mode de transport le plus impacté par l'arrivée d'Uber dans les pratiques. Les sondés utilisaient en moyenne 2,4 fois le taxi par mois avant de connaître Uber... 0,8 fois après.

Et dans l'hôtellerie ?

En mai dernier, en perspective de l'euro 2016, Alain Juppé avait engagé un bras de fer avec Airbnb au sujet de la taxe de séjour. Plus récemment, il a annoncé aux Primaires de l'économie qu'il souhaitait rétablir "*l'égalité entre Airbnb et les activités traditionnelles*". Là aussi, avant de présupposer de l'incidence du développement de Airbnb sur la fréquentation des hôtels, essayons de voir s'il existe une complémentarité des usagers et des usages entre les services d'hôtelleries et les réservations entre particuliers ?

Or ici, les chiffres démontrent qu'une distinction est clé entre ces deux offres : le voyage à titre professionnel ou de loisirs. Airbnb ne remplace pas l'offre hôtelière classique, particulièrement sur le marché des voyages professionnels, même si la plateforme tend à conquérir cette demande. En effet, selon Emmanuel Ebray, directeur de HRS France : "*Certaines sociétés sont hermétiques à ce concept, car cela pose des problèmes en matière de sécurité, de partage des lieux, d'hétérogénéité de l'offre et de réactivité*". Les locations Airbnb se distinguent des chambres d'hôtel classiques en raison de la disponibilité, souvent limitée des hôtes Airbnb, et de l'accueil, souvent restreint à quelques personnes pour les locations Airbnb.

Selon l'enquête PhoCusWright, "From Hotels to Homes: Opening the Door to the Airbnb Traveler" datant de 2016 et ayant pour échantillon la population américaine, les voyageurs qui louent des hébergements privés sont âgés de moins de 35 ans. Ces voyageurs s'orientent vers des locations privées car ils retrouvent "les mêmes équipements et installations" que chez eux, disposent d'un plus grand espace et peuvent loger plus de personnes. Toujours selon l'enquête PhoCusWright, les usagers des locations privées voyagent plus longtemps (parmi eux 63 % ont voyagé une ou deux semaines par an), alors que 43% seulement de ceux qui utilisent d'autres types d'hébergement tels que l'hôtel ont voyagé sur une durée équivalente. Enfin, selon une étude CoachOmnium d'avril 2016, les usagers d'AirBnb ont recours à ce mode d'hébergement davantage à l'étranger, ce qui n'affecterait pas directement l'hôtellerie française.

Si la "plateformisation", ou l'"uberisation", de l'économie impacte largement tous les secteurs traditionnels, il est plus compliqué d'affirmer formellement qu'une concurrence directe s'opère entre les services, d'autant plus que des acteurs de l'économie traditionnelle adoptent rapidement les mêmes codes ou types de services, comme G7 et son application de réservation, ou Accor qui se spécialise dans la location d'appartements et de villas haut de gamme de particuliers.

20/10/2016 - Le participatif, le nouveau mot d'ordre de la campagne

Alors que les start-ups des civictechs regorgent d'idées pour mettre le citoyen au cœur des propositions politiques, que la France a expérimenté dans sa **loi pour une République**

numérique de nouveaux processus de concertation, le participatif devient le mot-clé incontournable pour cette campagne présidentielle.

Afin de faire émerger de nouvelles idées et d'évaluer les propositions de leur programme, la quasi-totalité des candidats aux primaires ou présidentielles se sont essayés avec plus ou moins de franchise à l'exercice participatif et au crowdsourcing. Faut-il y voir un changement radical dans la façon dont les décideurs politiques s'ouvrent à la société et remettent le citoyen au cœur de la vie publique ? Ou est-ce un simple maquillage qui relèverait davantage de la communication ?

CONSULTATION, VOTE ET DELIBERATION EN LIGNE : LES CANDIDATS QUI METTENT EN PLACE DES PROCESSUS DE CO-CONSTRUCTION DE LEURS PROGRAMMES

Jean-Luc Mélenchon, Cécile Duflot et Arnaud Montebourg sont allés plus loin qu'un simple formulaire participatif sur le site : ils ont construit une réelle méthode de co-construction de leurs programmes.

Depuis le 10 février 2016, **Jean-Luc Mélenchon a initié un travail collectif** autour de son projet politique sur son site Internet, il a ainsi reçu 2200 contributions citoyennes et abouti au « **projet des insoumis.es** » .

Trois phases ont rythmé la construction du projet :

- Les contributions citoyennes : pour hiérarchiser les axes de travail et faire émerger des propositions ;
- Les auditions thématiques, au contact des experts ;
- La « convention de la France insoumise » qui s'est tenue près de Lille le 15 et 16 octobre dernier, où 650 personnes tirées au sort sur l'ensemble des contributeurs ont été conviées à débattre sur le projet.

À l'issue de cette consultation, une synthèse de l'ensemble des propositions doit déboucher sur un texte de 357 mesures.

La **plateforme d'EELV** propose aussi un véritable processus de co-construction citoyenne en offrant la possibilité de réagir et d'argumenter, sous forme de consultation ouverte, sur les propositions de chacun des candidats à la primaire du parti.

L'élaboration du projet s'articule en plusieurs étapes :

- Consultation en ligne et synthèse des propositions ;
- Réponse publique par les candidats aux 50 contributions les plus soutenues ;
- Délibération lors d'une journée dédiée ;
- Restitution finale avec une attention particulière portée aux apports, ajouts, modifications issus de la consultation.

Par ailleurs, **sur son site personnel, Cécile Duflot** propose de hiérarchiser ses propositions afin de déterminer celles qui seraient mises à l'ordre du jour du premier Conseil des ministres si elle accédait à l'Élysée en 2017.

Enfin, **Arnaud Montebourg** parle d'un « *grand projet alternatif pour la France* » en proposant aux citoyens de devenir « **artisan du Projet France** » par la mise en ligne d'un « kit militant ». Les « artisans » proposent des mesures sur différentes thématiques lors d'ateliers, des consultations en ligne sont ensuite organisées pour permettre aux internautes de voter. Des commentaires peuvent être ajoutés afin de libérer la parole des utilisateurs. Enfin le site relate les restitutions, toujours sous forme d'ateliers sur le territoire français. Après 3 mois de consultation, le site comptabilise 180 000 votes et près de 1600 contributions.

LE FORMULAIRE DE CONSULTATION : PARENT (EXTRÊMEMENT) PAUVRE DU PARTICIPATIF

Pour d'autres candidats, si on ne peut pas passer à côté de la vague participative, celle-ci fait davantage office de maquillage ou d'outil de communication, que de fonctionnalité réelle pour capter de nouvelles idées.

Alain Juppé, qui dans son discours plaide pour la participation des Français pour instruire son programme présidentiel, propose sur son site Internet, un onglet « **proposer une idée** » qui renvoie à un formulaire en ligne. De plus, le favori des sondages à la Primaire de la droite et du centre avait proposé des questionnaires sur les grands thèmes de ses ouvrages programmatiques (tels que l'éducation ou « pour un État fort »). Aucun suivi n'est par la suite proposé, et les résultats aux questionnaires **ne sont pas accessibles**.

François Fillon parle de son site, comme un « site participatif » mais ce qu'il propose avant tout, c'est de « **donner son avis** » sous forme de questionnaire : soit « plutôt d'accord », soit « plutôt en désaccord » ou « pas d'avis ».

Nathalie Kosciusko-Morizet donne la possibilité sur son site de devenir « **e-volontaire** » pour diffuser les idées de la candidate ou laisser son témoignage pour réagir aux projets. Si la première fonctionnalité reprend les méthodes de campagne « porte à porte » amenée par Barack Obama en 2008 et largement reprise en 2012 en France, la seconde pourrait être innovante, si elle résistait aux crash tests : **Xavier de La Porte** avait souligné le suivi peu assidu des commentaires laissés sur le site NKM 2017.

Le site Internet de **Benoît Hamon** compte un volet « **je m'informe et je participe** » où l'internaute peut préciser qu'il veut aider à la réalisation projet (rédaction d'argumentaire, travail de fond, autour d'une thématique). **Nicolas Sarkozy**, quant à lui, a mis en place **des pétitions** à signer en ligne sur plusieurs thématiques qui jettent les bases de son projet politique. De son côté, **Jean François Copé** a tiré ses propositions des « **ateliers du sursaut** » où discutaient divers experts afin de définir un projet. Sur son site, la seule « **participation** » proposée à ses soutiens consiste à développer la communication du candidat. Là encore aucun candidat ne parle du suivi des idées. À noter que **Marine Le Pen** n'a mis en place aucun dispositif participatif particulier sur son site Internet.

LA CONCERTATION AVANT L'ELABORATION DU PROGRAMME : QUELLES GARANTIES ?

Emmanuel Macron et Bruno Le Maire sont sur la même ligne : ils sont allés à la pêche aux idées en partant à la rencontre des Français en amont de la rédaction du programme.

Bruno Le Maire tire ses propositions d'un diagnostic de l'état du pays, effectué dans le cadre de son tour de France qui a été présenté début 2016 : « Ne vous résignez pas ! ». Sur son site Internet, la rubrique « **je m'implique** » ne permet pas de participer concrètement à son projet politique.

Emmanuel Macron, qui n'est pas encore arrêté sur sa candidature, établit lui aussi un « diagnostic » de la France : « **partir du réel pour apporter des réponses neuves** ». Ainsi son mouvement En Marche ! se structure autour des volontaires, formés au porte-à-porte pour recenser les témoignages des Français. **En adhérant au projet En Marche !**, le citoyen pourra « participer activement à la vie du mouvement, disposer d'outils de participation, participer à l'Assemblée Générale, etc ». Des comptes rendus de ces rencontres à l'élaboration du programme, les étapes restent encore indistinctes.

Quelle conclusion tirer de cette comparaison ? Qu'en 2017, on ne peut plus faire de politique sans se doter d'un vernis participatif, plus ou moins approfondi et plus ou moins sincère dans sa mise en œuvre. Si cette démarche n'a pas réellement de couleur politique, force est de constater que c'est plutôt à la gauche de l'échiquier politique, avec Cécile Duflot, Arnaud

Montebourg et Jean-Luc Mélenchon, que cette dimension a été réellement intégrée comme pierre constitutive du programme politique.

11/10/2016 - Le numérique en campagne : Montebourg chantre du "Made in France", mais...

Comme il l'a encore démontré le vendredi 7 octobre 2016, en déplacement à Toulouse, Arnaud Montebourg se pose en défenseur de la souveraineté numérique de la France et de l'Europe face à la domination américaine dans ce secteur. Mais les ambitions tricolores du candidats aux Primaires de gauche peuvent-elles se traduire aussi directement à l'économie numérique ?

DANS LA CATEGORIE #DEJAVU : CREER LE GOOGLE DE DEMAIN

Dès 2014, Arnaud Montebourg, encore ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique considérait que l'absence d'un moteur de recherche européen était inacceptable. Dans cette même idée, il a récemment exprimé son vœu de "bâtir une stratégie alternative à Google", au niveau européen. Pour cela, il propose de mener avec l'Allemagne une politique de soutien aux deux grands opérateurs historiques (Orange et Deutsche Telekom) pour fonder le concurrent de Google.

Arnaud Montebourg aurait-il la mémoire courte ? En effet, en matière de projet numérique franco-allemand de moteur de recherche, l'application Quaero, projet initié en 2005, en est l'archétype. La maigre contribution de l'Allemagne et le manque de coordination et de ténacité des différents acteurs ont fait du projet un échec cuisant. Pas sûr qu'en 2016, ces blocages de fond se soient dénoués de façon à relancer un tel projet. En tout cas, le candidat n'en parle pas !

"FAITES CE QUE JE DIS, NE FAITES PAS CE QUE JE FAIS"

Si on laisse au candidat le bénéfice du doute dans le choix d'une voiture "Made in France", sur le numérique, par nature non contraint à des frontières géographiques physiques, l'opération est plus compliquée. Ainsi, Zdnet avait révélé que le site du candidat était hébergé sur des serveurs néerlandais du cloud Azure de l'Américain Microsoft. Il est ainsi légitime de se demander si le candidat a bien conscience que le réseau Internet se passe par nature de toute frontière physique et que toute ligne Maginot dans l'économie numérique a la quasi-certitude de connaître le même destin que celle de 1940.

Il est nécessaire de mener une politique qui encourage les capacités d'innovation pour (re)conquérir le marché, et ainsi développer des outils spécifiques et innovants pour garantir

l'affirmation de la France et de l'Europe dans l'économie numérique, comme des acteurs industriels et plus uniquement comme des consommateurs modèles.

14/09/2016 - EMPLOI ET NUMÉRIQUE : des chiffres qui font peur ?

C'est un message clé de sa campagne : Benoît Hamon, candidat à la primaire du Parti socialiste, invité de Jean-Jacques Bourdin le 13 septembre 2016 sur BFMTV, a insisté sur les conséquences du numérique sur le marché de l'emploi :

« 40% des emplois pourraient être menacés en France à raison de cette révolution numérique et digitale. Des milliers d'emplois seront détruits par le numérique, qui en parle ? N'est-ce pas le rôle d'une Présidentielle ? »

Des propos fortement relayés au point qu'il a dominé l'actualité numérique de la campagne, en termes d'échos sur le web, cette semaine.

40 % ?

Benoît Hamon reprend les chiffres de l'OCDE (2016) pour qui *“40% des travailleurs avec un niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire occupent des emplois ayant un fort risque d'automatisation, moins de 5% des travailleurs diplômés de l'enseignement universitaire sont dans le même cas.”*

Le candidat toutefois omet de parler des autres chiffres, pourtant mis en avant par cette même étude : **9 % seulement des emplois présentent un risque élevé d'automatisation en moyenne pour tous les pays de l'OCDE.** La France est dans cette moyenne. Si donc les chiffres ne sont pas inexacts, ils ne présentent qu'une partie des estimations, et les plus pessimistes. D'autres études existent qui abondent dans le sens d'une réalité moins catastrophiste : France Stratégie explique quant à lui, dans une note récente, que seul 15 % des emplois salariés seraient automatisables aujourd'hui.

L'AVIS DE RENAISSANCE NUMERIQUE

Aborder la “révolution numérique” et ses impacts pour l'emploi par des chiffres alarmants, en pointant du doigt le nombre de tâches automatisées, ne rend pas compte de la réalité qui s'avère plus complexe. C'est davantage à une transformation des emplois et de leur contenu que nous assisterons, plus qu'à leur disparition. Par exemple : si la numérisation des processus comptables a conduit la disparition de nombreux comptables, dans le même temps le nombre d'informaticiens pour gérer les systèmes d'information comptables a fortement progressé.